

lu chaque article du projet de loi, il me semble que cette note en énonce assez bien l'objet. La note explicative se lit ainsi:

Ce projet de loi vise à l'établissement d'un Conseil national pour l'encouragement des arts, des humanités et des sciences sociales au Canada. Dans ce dessein, le Conseil aidera les groupements qui poursuivent des buts semblables à ceux du Conseil.

Il y aurait peut-être lieu de dire ici que, comme je le comprends, si le Gouvernement a jugé à propos d'intervenir en soumettant ce projet de loi, c'est dans une large mesure en conséquence des démarches qu'ont faites de temps à autre les groupements dont parle la note explicative et qui, comme l'honorable représentant de Wetaskiwin, exercent leur activité dans divers domaines selon des principes auxquels le Conseil s'efforcera de se conformer. La note explicative continue:

Les travaux du Conseil seront financés par l'affectation des recettes d'une Caisse de dotation prévue par ce projet de loi. Toutefois, en aidant les universités canadiennes à réaliser leurs projets de construction, le Conseil sera autorisé, après l'accomplissement de certaines conditions, à utiliser une seconde somme d'argent, appelée Caisse des subventions de capital aux universités.

Les dispositions de ce texte permettront également au Conseil de recevoir, de dépenser et d'administrer tous dons et legs à lui destinés.

La lecture de cette note explicative fait peut-être l'effet d'une répétition dans l'ensemble du débat, mais je l'ai lue parce que ce texte permet de juger avec bon sens certaines des assertions bizarres que nous avons entendues au sujet des initiatives que le Conseil prendra ou ne prendra pas. Ne vous attendez pas à ce que l'adoption du bill modifie sensiblement du jour au lendemain la vie culturelle des Canadiens; mais le but fondamental qu'on expose montre qu'il est destiné à favoriser l'essor de la culture qui jaillit, comme l'a dit le député de Wetaskiwin, du comportement de chacun. C'est une initiative que nous pouvons et devons appuyer. Prétendre que le bill, étant présenté au parlement fédéral plutôt que sous les auspices de l'un de nos gouvernements provinciaux, constitue moins une entreprise d'État, c'est apparemment dire une absurdité.

Le chef des créditistes semble avoir tenté de résumer en deux mots ce que pense son parti de l'idée de créer un Conseil des Arts du Canada. Il a dit que le Conseil fournira de la culture en conserve.

M. Johnston (Bow-River): Ce n'est que votre interprétation.

M. Barnett: Eh! bien, j'emploie ses propres paroles.

M. Johnston (Bow-River): Vous les sortez tout à fait de leur contexte.

[M. Barnett.]

M. Barnett: Voici le compte rendu, à la page 1215 du *hansard* du 11 février 1957. L'honorable député a interrompu le discours du chef de la CCF qui portait sur un autre sujet...

M. Johnston (Bow-River): Comment ces paroles pourraient-elles se rapporter à ce sujet, s'il était question d'un autre sujet?

M. Barnett: ...pour prononcer ces mots: Qu'on dépensera à des fins de culture en conserve.

M. Johnston (Bow-River): Il traitait un autre sujet.

M. Barnett: Si l'honorable représentant de Peace-River ne parlait pas du Conseil des Arts, je proposerais qu'il nous dise à l'occasion de quoi il parlait.

J'ai réfléchi à l'enrichissement qui nous vient des arts, des sciences sociales et des humanités. A cause peut-être de certaines observations formulées par un des représentants de l'Alberta sur la "culture en conserve" je me suis reporté à l'époque où ma mère arriva avec ses parents dans la région qui est aujourd'hui le centre de l'Alberta. C'était vers 1889. Je me suis demandé si, parce qu'il avait apporté quelques caisses de livres pour pouvoir donner à ses enfants quelque chose de plus que le labeur quotidien de la ferme, mon grand-père n'avait pas importé de la culture en conserve.

Quand, avec des voisins, il a organisé une sorte de gouvernement pour la construction de ces petites écoles de bois qui ont surgi au milieu de la région agricole, du fait que les mesures prises pour donner aux enfants la chance d'aller à l'école et d'apprendre quelque chose d'autre que la traite des vaches équivalaient à un acte de gouvernement, je suis porté à me demander si mon grand-père et ses voisins n'instauraient pas alors la culture en conserve au Canada. Je me suis également demandé si du fait que certains organismes gouvernementaux avaient pris les dispositions nécessaires pour établir dans la ville de Regina une école normale que ma mère pourrait fréquenter afin de devenir institutrice, nous nous acheminions vers la domination absolue de la culture en conserve au Canada.

Lorsque les citoyens de l'Alberta ont décidé en temps opportun d'établir sur les bords de la rivière Saskatchewan-Nord une institution qui s'appelle l'Université d'Alberta, ont-ils, par le fait même, introduit au Canada la culture en conserve? Je trouve très étonnant, vous comprenez, qu'un représentant de l'Ouest canadien, où presque tout ce que nous avons en fait de moyens d'apprendre autre chose que ce qui est requis pour